

**PROPERTY  
CONSULTING**

**Association des copropriétaires  
Résidence TILMONT  
1090 Bruxelles  
N.E. n° 0846.767.141**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/10/2018**

L'an deux mil dix-sept, le 30 octobre 2018, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence "TILMONT" se sont réunis en assemblée générale statutaire dans la salle de réunion de Property Consulting, sis av. de l'Exposition 376 à 1090 Bruxelles.

Les convocations ont été adressées par le syndic suivant les délais légaux.

La séance est ouverte à 15H15.

La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

**1<sup>ERE</sup> RESOLUTION : VERIFICATION DES PRESENCES.**

Ref.	Nom	Quotités	Présent	Représenté
1D	M. BLAUWERS	117		v
1G	M. DUMONT de CHASSART	130		
2G,3G	M.GERITS-MACKEN	273		v
2D	M.GONULER	130	v	
RDC	MME.OST	179	v	
3D	M. VERLEYEN	171		

Les 4 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 6 forment 699/1.000èmes de la copropriété.

Le syndic informe les copropriétaires que l'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

**2<sup>EME</sup> RESOLUTION : NOMINATION DU PRESIDENT ET SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

A l'unanimité des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer Monsieur GONULER président de l'Assemblée générale de ce jour.

A l'unanimité des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer Property Consulting secrétaire de l'Assemblée générale de ce jour.

**6<sup>EME</sup> RESOLUTION : CHARGES ORDINAIRES – FIXATION DU BUDGET ET DES PROVISIONS DE L’EXERCICE 2018-2019**

Le syndic conseille aux copropriétaires présents et représentés de garder le budget actuel c'est-à-dire de 13.000€ .

*A l'unanimité l'assemblée générale décide d'accepter cette proposition.*

**7<sup>EME</sup> RESOLUTION : FONDS DE RESERVE – SITUATION ET / OU ADAPTATION**

Il est proposé à l'assemblée générale de statuer sur la constitution d'un fonds de réserve.

Fonds de réserve minimum de 5% de la totalité des charges de l'immeuble.

*A l'unanimité l'assemblée générale décide de ne pas accepter cette proposition.*

L'ordre du jour étant épuisé et le procès-verbal relu, la séance est clôturée à 16H44.

Le PV est contresigné par tous les copropriétaires présents lors de l'assemblée générale.

Fait à Bruxelles, le 30 octobre 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. J. Baud." It is written in a cursive style with a large, stylized initial 'G' and 'J' followed by 'Baud.' A thin blue line is drawn through the signature.

**Feuille de présence**

---

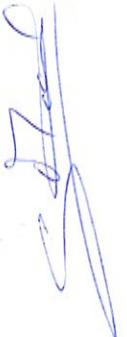
**Assemblée générale du 30/10/2018 à 15h00  
Avenue de l'exposition 376/03 1090 Bruxelles**

---

**TILMONT (N. Entr. : 0846.767.141) Rue Tilmont 78 1090 Jette 01/04/2017 - 31/03/2018**

**PROPERTY CONSULTING SPRL**

Av. de l'Exposition 376/3 Tentoontellingstraat 376/3 B-1090 Bruxelles Tél. : 02 531 01 50 / Fax : 02 402 75 77

Copropriétaire	Qualités	Présent	Signature
<b>BLAUWERS Grégory</b> Avenue Henri Liebrecht 78 2D 1090 Jette	<b>117 (STUDIO 1D)</b> Total : 117	Présent	
<b>DUMONT de CHASSART Wauthier</b> Metsterenweg 127 3800 Sint-Truiden	<b>130 (STUDIO 1G)</b> Total : 130	Présent	
<b>GERITS - MACKEN Matthias - Bert</b> Sint-Servaasstraat 73 1850 Grimbergen	<b>117 (STUDIO 2G) 156 (APPARTEMENT 3G)</b> Total : 273	Présent	
<b>GONULER MURAT</b> Rue Tilmont 78 1090 Jette	<b>130 (STUDIO 2D)</b> Total : 130	Présent	
<b>OST Marie-Jeanne</b> Rue Grande Voie 1 7903 Chapelle-a-Oie	<b>179 (APPARTEMENT RDC)</b> Total : 179	Présent	

		Présent	Procuration
VERLEYEN Renaud	171 (APPARTEMENT 3D)		
Rue Tilmont 78	Total : 171		
1090 Bruxelles			
Totaux :	1000.000000	6	

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que \_\_\_\_\_ copropriétaires sont présents ou représentés.

A la présente sont annexés :  
\_\_\_\_\_ pouvoirs,

Le Président,

**PROPERTY  
CONSULTING**

**PROCURATION**

Je soussigné(e), M. et/ou Mme GERITS - MACKEN  
Copropriétaire de l'immeuble ACP TILMONT  
pour le(s) bien(s) Rue Tilmont 78-80 représentant \_\_\_\_\_ quotités.  
Donne, par les présentes, tous pouvoirs à :

Madame / Monsieur Murat Gonuler  
Demeurant à \_\_\_\_\_  
Commune de \_\_\_\_\_

A l'effet de :

- Assister à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble
- Me représenter et exercer tous les droits que j'aurais pu y exercer.
- Prendre part en mon nom à toutes délibérations, discussions et aux votes.
- Signer tout document d'administration qu'il serait nécessaire.
- Substituer et généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à ladite Assemblée Générale et au cas où elle serait reportée avec le même ordre du jour, à l'assemblée ultérieure.

Fait à Bruxelles, le  
30/10/2018

Bon pour pouvoir

)



Il vous est rappelé que le syndic ne peut pas recevoir de pouvoirs à son nom.  
Depuis le 1er septembre 2010, nul ne peut accepter plus de trois procurations de vote. Toutefois un mandataire peut recevoir plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et de ses mandants n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (article 577-6§7 du code civil).

PROCURATION

Je soussigné(e), M. et/ou Mme M. BLAUWERS

Copropriétaire de l'immeuble ACP TILMONT

pour le(s) bien(s) ST VDRIK 162 ETAGE 0001 et/ou son/la représentant ? quotités.

Donne, par les présentes, tous pouvoirs à :

Madeleine / Monsieur MURAT GONULER

Demeurant à QUE TILMONT 78

Commune de 1030 JETTE

A l'effet de :

- Assister à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble
- Me représenter et exercer tous les droits que j'aurais pu y exercer.
- Prendre part en mon nom à toutes délibérations, discussions et aux votes.
- Signer tout document d'administration qu'il serait nécessaire.
- Substituer et généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à ladite Assemblée Générale et au cas où elle serait reportée avec le même ordre du jour, à l'assemblée ultérieure.

Fait à Rixensart, le  
30/10/2012

Signature

(Précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

Bon pour paroir  


Il vous est rappelé que le syndic ne peut pas recevoir de pouvoirs à son nom.  
Depuis le 1er septembre 2010, nul ne peut accepter plus de trois procurations de vote. Toutefois un mandataire peut recevoir plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et de par ses mandants n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (article 577-6§7 du code civil).